

SOYEZ PRÊTS !

RECOMMANDATIONS DE BASE POUR SE PRÉPARER EN CAS DE CRISE

Enregistrez-vous



Enregistrez-vous auprès de votre ambassade ou consulat et mettez vos données à jour lorsque vous quittez le pays ou chaque fois que vous changez de résidence, d'emploi ou de coordonnées.

Communiquez les coordonnées des personnes à contacter en cas d'urgence



Communiquez à votre ambassade ou consulat les coordonnées des personnes à contacter en cas d'urgence (employeur, membres de la famille) : adresse, courriel et numéro de téléphone.

Renseignez vous sur les risques de crise



Lorsque vous arrivez à destination, informez-vous sur les crises auxquelles la région est exposée, sur les mesures de préparation et d'intervention recommandées, ainsi que sur les comportements potentiellement dangereux ou interdits dans le pays.

Souscrivez une police d'assurance



Renseignez-vous sur les possibilités d'assurance privées, publiques ou subventionnées par l'employeur qui couvrent les frais susceptibles d'être associés à une crise (par exemple, soins médicaux d'urgence, rapatriement).

Communiquez les informations relatives à vos déplacements



Chaque fois que vous envisagez de vous rendre dans une région particulièrement dangereuse ou reculée, communiquez à votre consulat ou ambassade vos coordonnées, votre itinéraire et les lieux où vous vous rendrez. Si possible, communiquez également ces informations aux institutions locales pertinentes.

Faites connaissance avec vos voisins



Entrez en contact avec d'autres membres de votre communauté, ainsi qu'avec ses dirigeants, représentants et associations. Veillez à bien connaître les principaux points de rassemblement de votre communauté et ses principales activités.

Participez



Participez aux entraînements et exercices locaux (par exemple, ceux organisés par les entités locales de gestion des situations d'urgence, le lieu de travail, l'école et le consulat), et notamment aux manifestations spécialement organisées pour les ressortissants étrangers.

Repérez les possibilités d'évacuation



Repérez les itinéraires d'évacuation, les moyens de transport, les points de rassemblement, les abris officiels et les lieux de remplacement sûrs à proximité.

Connaissez vos droits



Renseignez vous auprès de votre consulat ou ambassade au sujet des services auxquels vous avez droit (de la part des acteurs locaux et des représentants de votre pays) en cas de crise.

Faites une copie de vos documents



Faites une copie numérique et papier de votre passeport et de vos documents d'identité, visas et permis, de votre carte de sécurité sociale ou de santé, de votre testament, de votre titre de propriété, attestation de résidence et d'emploi, ainsi que de vos diplômes et autres attestations professionnelles dans le pays. Conservez les originaux en lieu sûr.

Notez les contacts utiles



Préparez une liste de contacts qui pourraient être utiles en cas d'urgence, par exemple ceux de votre ambassade ou consulat, des coordonnateurs communautaires, ainsi que des acteurs des interventions d'urgence et des fournisseurs de services locaux.

Préparez un sac d'urgence



Mettez-y de l'eau, de la nourriture, des vêtements, de l'argent, un poste de radio à manivelle, un téléphone et des batteries de rechange, des fournitures de premier secours, les coordonnées des fournisseurs de services, des cartes géographiques, ainsi que vos documents personnels. Conservez le sac dans un endroit sûr mais accessible chez vous et au travail.

Donnez régulièrement des informations sur votre situation



En cas de crise, mettez-vous en contact régulièrement avec votre famille, votre consulat ou ambassade, ou avec la permanence téléphonique d'urgence pour leur dire si vous allez bien et si vous avez besoin d'une aide quelconque.

Restez à l'écoute



Identifiez les médias et autres sources d'information qui peuvent être utiles en cas de crise (sites Internet, pages de médias sociaux, applications d'institutions locales et du pays d'origine) et tenez vous informé.

